	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-004 R1		Diffusion : A	Date d'émission : 2 février 2005	Page : 1/2
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 2003-004 édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel : EUROCOPTER		Type(s) de matériel(s) : Hélicoptères AS 332 L2			
Certificat(s) de type n° 56 Fiche(s) de données n° 127					
Chapitre ATA : 77	Objet : Contrôle moteur - Carte power loss				

1. APPLICABILITE :

Hélicoptères AS 332 L2 équipés de carte Power Loss référence PLB 10A-3C (704A47 720 123) modifiés par MOD 07 26038 et avant application de la MOD 07 26273.

2. RAISONS :

Cette consigne de navigabilité (CN) fait suite à la découverte de deux anomalies sur les cartes Power Loss pouvant engendrer une indisponibilité temporaire d'armement des OEI.

La Révision 1 de la présente CN a pour but la prise en compte de la transformation du Téléx Alert EUROCOPTER AS 332 n° 77.00.12 en Alert Service Bulletin (ASB) de même numéro sans modifier le contenu technique.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :


Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de la présente CN :

3.1. Au plus tard le 28 février 2003, remplacer la carte Power Loss référence PLB 10A-3C par une carte référence PLB 10A-3D selon les directives décrites dans le § 2.B.2 de l'ASB EUROCOPTER AS 332 n° 77.00.12 cité en référence.

3.2. Avant montage sur appareil d'une carte Power Loss détenue en rechange, remplacer les cartes référence PLB 10A-3C par des cartes référence PLB 10A-3D.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Alert Service Bulletin EUROCOPTER AS 332 n° 77.00.12
(Toute révision ultérieure approuvée de cet ASB est acceptable).

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-004 R1	Diffusion : A	Date d'émission : 2 février 2005	Page : 2/2
--	--	-------------------------	--	----------------------

5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 18 janvier 2003
Révision 1 : 12 février 2005

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EUROCOPTER (STXI) - Aéroport de Marseille Provence 13725 Marignane Cedex – France
Tél. : 33 (0) 4 42 85 97 97 - Fax : 33 (0) 4 42 85 99 66
E-Mail : Directive.technical-support@eurocopter.com

7. APPROBATION :

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-882 du 25 janvier 2005.